



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 20 Février 2023 A 19h30

Membres présents BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, GOY Chrystèle, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, TRUC Frédéric

Membre excusé FAURE Pierre-Paul

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Choix du locataire du terrain de la Batteuse,
2. Création d'un emploi non permanent à la garderie,
3. Demande de mise à disposition de la salle polyvalente,
4. Participation au CASCC,
5. Acceptation d'adhésion au nouveau marché d'assurances « dommages aux biens » organisé par la CCMDL,
6. Participation financière pour l'acquisition d'un nouveau panneau d'affichage de l'étang Varagnat.
7. Questions diverses,

Délibération n°2023-02-20-0001 : Choix du locataire du terrain de la batteuse

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30/01/2023, a décidé de lancer un appel de candidature pour l'année 2023, il dit qu'à l'issue du délai d'inscription, 4 candidats se sont fait connaître : le GAEC des Hurieux, Monsieur Nicolas JOASSARD, Mr Franck CHAPUIS et Mr Lois VERICEL. Monsieur le Maire lit l'historique des attributions du terrain des précédentes années. Il demande au Conseil Municipal de voter.

Le terrain de la batteuse est attribué à Mr VERICEL Lois par tirage au sort.

Délibération n°2023-02-20-0002 : Création d'un emploi non permanent à la garderie

Monsieur le Maire rappelle que, compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des enfants eu service la garderie, il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de l'encadrement et de la surveillance des enfants à la garderie de l'école publique communale à temps non complet à raison de 4,00 heures hebdomadaires et, ce, à compter du 16 janvier 2023 pour une durée maximale de 6 mois sur une période de 12 mois. La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°2023-02-20-0003 : Demande de mise à disposition de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle le mail en date du 3 Février 2023 de madame Sabrina MOULIN, parent bénévole en charge d'accompagner le centre de loisirs CSC Archipel de Saint Symphorien sur Coise afin d'organiser l'accueil de loisirs proposé aux familles, pour les enfants de 4 à 11 ans (ALSH), du lundi 10 Juillet 2023 au jeudi 13 juillet 2023 sur la commune de Meys. Il est demandé une mise à disposition de la salle polyvalente pour assurer le bon déroulement de ce centre de loisir.

Monsieur le Maire demande au conseil de délibéré.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2023-02-20-0004 : Participation au CASCC

Monsieur le Maire, rappelle que chaque commune du Canton qui souhaite adhérer apporte annuellement une participation qui est calculée, cette année, sur la base de 2.2 % de la masse salariale des agents de la collectivité adhérents à l'association.

Pour la période du 1/01/2023 au 31/12/2023, la participation de la commune de Meys est de 1 330.80 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler l'adhésion au C.A.S.C.C et en conséquence à verser la participation de 1 330.80 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°2023-02-20-0005 : Acceptation d'adhésion au nouveau marché d'assurances « dommages aux biens » organisé par la CCMDL

Monsieur le Maire rappelle que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les assurances en 2022. Le lot dommage aux biens a été déclaré infructueux. A ce titre, il est proposé la mise en place d'un groupement de commande pour assurer les Communes membres et la CCMDL en dommage aux biens à compter du 1er janvier 2024.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations d'assurance

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°2023-02-20-0006 : Participation financière pour l'acquisition d'un nouveau panneau d'affichage de l'étang Varagnat

Monsieur Le maire explique au conseil municipal que la fédération du Rhône de pêche travaille actuellement sur l'harmonisation et l'amélioration de la qualité et de la visibilité sur l'affichage des plans d'eau du Département. C'est pourquoi elle sollicite les communes pour financer une partie de ces panneaux.

Sur la commune de Meys, seul l'étang Varagnat est concerné par cet affichage, celui-ci reste sommaire et de mauvaise qualité. Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

Le conseil approuvé à 7 voix pour, contre 4 et une abstention, la participation au financement de ce panneau d'affichage.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan énergies renouvelables d'ici 2050 : Mr le Maire expose la stratégie départementale Energie Renouvelable.
- Association SOLIDAIRES-AIDANTS : date de l'A.G le 3 Mars 2023
- Demande de subvention K-danse : en fonction des critères fixés par le conseil municipal en début de mandat, celui-ci décide de ne pas donner de subvention à cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00

Philippe GARNIER
Maire



Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire